

Vous avez des difficultés à vous déplacer?

Demandez à l'assistant-e social-e de votre région de vous rendre visite. Vous trouverez son numéro de téléphone et les heures où vous pouvez le/la joindre dans ce dépliant. Vous pouvez aussi appeler notre service Assistance sociale tous les jeudis au 02 272 28 20.

Vous voulez nous joindre en juillet et en août?

Il y a moins de permanences en été.

Pour savoir quand elles sont organisées, consultez notre site web à l'adresse : www.fedris.be/fr/permanences ou appelez le 02 272 28 20.

Vous voulez nous écrire?

Envoyez votre lettre à l'adresse suivante :

Fedris
Service Assistance sociale
Avenue de l'Astronomie 1
1210 Bruxelles

Mentionnez bien :

- vos nom, prénom et numéro de registre national
- si cela concerne un accident du travail :
 - la date de votre accident
 - le numéro de votre dossier
 - le nom de l'assureur
- si cela concerne une maladie professionnelle :
 - le numéro de votre dossier

Vous pouvez aussi envoyer un courrier électronique à social@fedris.be.



U bent Nederlandstalig?

Onze maatschappelijk assistenten kunnen u in het Nederlands te woord staan tijdens hun spreekuren in Antwerpen, Beringen, Brugge, Brussel, Gent, Genk, Kortrijk, Mechelen, Roeselare, Tongeren en Turnhout.

U vindt alle info over de Nederlandstalige spreekuren op onze website: www.fedris.be/nl/spreekuren

BRUXELLES

Fedris

Avenue de l'Astronomie 1,
1210 Bruxelles
Tél. : 02 272 28 15
Tous les jeudis de 9 à 12 heures et
de 13 h 30 à 16 heures

CHARLEROI

Rue du Dauphin 1
Rez-de chaussée
6000 Charleroi
Tél. : 02 272 28 21
Tous les lundis de 9h30 à 12h30

MONS

Pôle d'accueil social

Rue Lamir 29-31
7000 Mons
Tél. : 02 272 28 15
Tous les mardis de 9 h 30 à 12 h 30

NAMUR

Hôtel de ville

Rue de Fer
Rez-de-chaussée
Bureau de confidentialité n°2
5000 Namur
Tél. : 02 272 28 21
Le premier mardi du mois de 13 h 30 à 16 heures

LIÈGE

ONEM

Rue Jean Gol 2
4020 Liège
Tél. : 02 272 28 24
Tous les lundis de 9 à 12 heures

VERVIERS

Rue Mont du Moulin 4
4800 Verviers
Tél. : 02 272.28.24
Tous les mardis de 13 h 30 à 16 heures

Vous trouverez les itinéraires sur notre site web : www.fedris.be/fr/permanences

